

# COMITÉ DE COORDINATION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

**06-13 : Le changement de représentant légal d'une société gérante d'une société en nom collectif donne-t-il lieu à publicité au BODACC ?**

*Demande du Directeur Général de l'INPI suite à une demande d'un mandataire*

Aux termes de l'article 15 A 11° du décret du 30 mai 1984, seul le représentant permanent des personnes morales dirigeantes est mentionné au registre du commerce et des sociétés (voir avis 05-64 et 05-64 bis), à l'exclusion du représentant légal.

Le comité rappelle que la désignation d'un représentant permanent n'est prévu que pour les SA et les GIE (article L 225-20, 225-76, 251-11 du code de commerce).

Le changement du représentant légal de la société dirigeante est porté à la connaissance des tiers par l'extrait RCS de celle-ci.

## **EN CONSÉQUENCE, LE COMITÉ (CCRCS) ÉMET L'AVIS SUIVANT :**

Le représentant légal d'une société gérante d'une société en nom collectif n'est pas mentionné au registre du commerce et des sociétés.

Son changement ne donne lieu à aucune publicité dans le dossier de la société dirigée.

Il donne lieu à publicité au BODACC dans le cadre de la mention effectuée au titre de la société dirigeante.

**Le Président du comité**

**Jean-Pierre COCHARD**



*Délibération du CCRCS du 20 avril 2006*

*Président : Jean-Pierre COCHARD*

*Rapporteur : Francis LEGER*

**Secrétariat- INPI -26 bis, rue de Saint-Petersbourg 75800 Paris Cedex 08 -  
% 01 53 04 56 40 - Télécopie : 01 53 04 45 19 - E.Mail : rcs.form@inpi.fr**